

PROCES-VERBAL DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024 – 19 h 30

	<u>Norguet Sylvie</u> Président de séance	<u>Desvaux Philippe</u>	<u>Moyer Franck</u>	<u>Bertin Cyrille</u>	<u>Breton Patrice</u>
Présent	X	X	X	X	
Excusé					X M. Desvaux Philippe
Pouvoir					
	<u>Lucas Thierry</u>	<u>Corbin Martine</u>	<u>Provost Annick</u>	<u>François Elodie</u>	<u>Wojnar Loïc</u>
Présent	X	X	X	X	X

Ordre du jour :

- 1) Désignation secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal séance du 1^{er} octobre 2024
- 3) Nomination 4 membres Association Foncière de Remembrement
- 4) Médiation Préalable Obligatoire – convention avec le Centre de Gestion de Loir et Cher
- 5) Recensement population 2025 (rémunération coordonnateur communal et agent recenseur)
- 6) Demandes de subventions 2025 – travaux de voirie
- 7) Questions diverses

1) Désignation secrétaire de séance

Madame Annick Provost est nommée secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal séance 1^{er} octobre 2024

Les membres présents approuvent la séance du 1^{er} octobre 2024.

3) Nomination 4 membres Association Foncière de Remembrement

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu par la Chambre d'Agriculture par lequel il convient de renouveler les membres propriétaires de l'Association Foncière de remembrement de Villiersfaux.

En application des dispositions de l'article R 133.3 du Code Rural, le conseil municipal d'une part et la Chambre d'Agriculture d'autre part, désignent par moitié, pour six ans, les membres propriétaires.

Le conseil municipal doit nommer 4 propriétaires. Après avoir délibéré, les membres présents désignent :

M. Patrice Breton, M. Laurent Richer, M. Sylvain Calu, M. Gilles Caps.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu aujourd'hui la facture de M. Navarre pour la commune concernant le broyage et fauchage des accotements routiers. On constate une augmentation de 27,67% par rapport à l'année 2024. Ce dernier n'a pas détaillé sur la facture la part Association Foncière de Remembrement (comme demandé).

Le conseil municipal estime qu'il faut plus de transparence et demande à Madame le Maire de faire un courrier :

- au Président de l'Association Foncière de Remembrement afin qu'il donne le montant de la facture de M. Navarre ce qui permettra de connaître le nombre d'heures pris en charge par la commune pour l'Association Foncière de Remembrement.
- à M. Navarre afin qu'il indique le nombre d'heures effectué pour l'Association Foncière de Remembrement facturé à la commune.

Les membres du conseil municipal évoquent la demande d'un devis à un autre prestataire pour la commune en 2025 afin de comparer.

4) Médiation Préalable Obligatoire – Convention avec le Centre de Gestion de Loir et Cher

Le conseil municipal décide de signer une convention de médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion de Loir-et-Cher afin de procéder à une conciliation en cas de litige entre les élus et les agents communaux. Le rôle du médiateur est de trouver une médiation. S les parties ne parviennent pas à un accord, le juge sera saisi.

Le coût de l'intervention d'un médiateur est de 400 € (nous ne payons que si nous le faisons intervenir).

5) Recensement population 2025 (rémunération coordonnateur communal et agent recenseur)

La dotation de recensement attribuée par l'Etat pour 2025 n'est pas encore connue.

Coordonnateur communal

Lors de la séance du 2/07/2024 le conseil municipal a nommé la secrétaire générale de mairie, coordonnateur communal pour le recensement de la population qui se déroulera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Une indemnité forfaitaire de 150 € bruts est allouée au coordonnateur communal.

Agent recenseur

M. Jean-Claude Couzinou est nommé agent recenseur par arrêté du Maire pour le recensement de la population 2025. Une indemnité forfaitaire de 600 € bruts lui est allouée comprenant ses 2 demi-journées de formation et le recensement de la population 2025.

6) Demandes de subventions 2025 – Travaux de voirie

Madame le Maire présente l'estimation des travaux de voirie établie par le bureau d'études Viatic pour l'année 2025 (en fonctionnement et en investissement).

Après avoir délibéré le conseil municipal décide d'effectuer tous les travaux de voirie :

- en fonctionnement pour un montant de 11.089 € HT (réparations sur diverses rues) et en investissement pour un montant de 70.880 € HT (décroustage et bi-gravillonnage).

A ces montants il faut rajouter le coût de la maîtrise d'œuvre. Le conseil municipal demande à Madame le Maire de déposer les demandes de subventions pour la partie investissement au département et à la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois pour l'année 2025.

7) Questions diverses

↳ Ecole.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a eu un rendez-vous le jeudi 21 novembre 2024 avec les services de la Sous-Préfecture de Vendôme. Etaient présents la présidente du SIVOS, les maires de Marcilly-en-Beauce, de Villersable, l'inspectrice d'académie et 1 personne de la trésorerie. Les services de l'Etat et l'Inspection Académique demande aux communes de réfléchir sur l'avenir à moyen terme des écoles de notre SIVOS.

Suite à cette rencontre, une réunion publique est fixée le jeudi 12 décembre 2024 à 18 h. Nous ne connaissons pas encore le lieu.

↳ Mise en place du sapin et décoration

Les sapins seront installés pour début décembre (cour de la mairie et place de l'église).

↳ Installation de panneaux directionnels

Madame le Maire informe qu'elle a un devis de la Société Signalétique Vendômoise pour l'installation de panneaux directionnels à poser sur la place de l'église qui indique la mairie, l'école, les toilettes publiques, le cimetière. Le conseil municipal décide d'acheter les panneaux et de les poser.

Séance levée à 22 H

La secrétaire de séance

Le Maire,

Mme Annick PROVOST

Mme Sylvie NORGUET



Affiché le 29/11/2024